

OL Land :

L'amendement MERCIER-COLLOMB retoqué !

Alors que Lyon dispose d'un stade de 40.000 places, celui de Gerland, que 35 millions d'euros de travaux ont été investis pour le rénover, qu'il est possible de porter sa capacité à 60.000 places, qu'il est très bien desservi (métro, parkings, autoroute), le président du Conseil Général du Rhône et celui du Grand Lyon s'obstinent à vouloir dépenser 250 millions d'euros d'infrastructures pour permettre à l'Olympique Lyonnais de créer son « Grand Stade » à Décines.

Il faut dire qu'il ne s'agit pas seulement d'un stade de football, mais d'un énorme complexe de 70 hectares, sur lequel on trouvera un centre commercial, des hôtels, des activités de loisirs, etc...

Le stade de Gerland, propriété de la ville, ne permet pas de développer toutes ces activités. Aussi, M. AULAS, le président de l'O.L., souhaitait trouver un terrain beaucoup plus vaste. Il l'avait bien trouvé à **Vénissieux**, où les infrastructures de desserte existaient déjà, mais le prix du terrain lui est apparu trop élevé. Il a donc trouvé préférable d'acheter des terres agricoles à **Décines**, ce qui permet de faire une confortable plus-value en les revendant constructibles.

Il a embauché deux directeurs du Grand Lyon pour construire son projet et, depuis plus d'un an, toute une équipe d'employés du Grand Lyon travaille en parfaite symbiose avec eux pour lever tous les obstacles susceptibles de l'empêcher de voir le jour.

Et des obstacles, il y en a :

- Les élus préféraient l'extension de Gerland ou le site de Vénissieux
- L'Est Lyonnais manque d'infrastructures pour permettre l'accès au futur stade. La rocade Est est déjà saturée. Il n'y a ni métro, ni tramway à proximité.
- Les estimations du coût de ces infrastructures, que beaucoup jugent déjà insuffisantes, s'élèvent à plus de 250 millions d'euros,
- La zone verte actuelle, qui est consacrée aux cultures, va disparaître,
- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ne permet pas aujourd'hui cette transformation,
- Certains propriétaires ne veulent pas vendre au prix du terrain agricole, alors que, dans deux ans, quand le Grand Lyon aura changé le PLU, il vaudra 10 fois plus cher !
- L'enquête publique s'est révélée hostile à ce projet,
- Le ministre des transports a dit qu'il ne financerait pas un projet privé,
- La commission européenne ne permet pas l'aide publique au financement des stades privés.

Qu'à cela ne tienne, les obstacles seront levés :

- Les principaux élus concernés ont changé d'avis
- Le commissaire chargé de l'enquête publique a lui aussi changé d'avis pour le rendre favorable (avec certaines réserves !)

- Le PLU va être changé
- Le préfet a signé un protocole d'accord en faveur du projet...
- **M. MERCIER, appuyé par M. COLLOMB, a fait voter au Sénat à minuit le jeudi 22 janvier 2009 un amendement** au « Projet de Loi d'accélération des programmes de construction et d'investissement » affirmant que « **les stades et enceintes sportives destinés à recevoir, à titre habituel, des manifestations sportives organisées par une fédération (...) sont d'intérêt général ainsi que les équipements connexes permettant le fonctionnement de ces installations.** »

CANOL a dénoncé cette manipulation à la presse et aux députés du Rhône.

Les députés MEUNIER, COCHET et FORISSIER sont intervenus auprès de la commission parlementaire qui préparait le vote du projet à l'assemblée nationale et cet amendement a été retiré.

Une grande victoire pour les contribuables du Grand Lyon qui ont ainsi évité (pour l'instant !) de devoir dépenser 250 € par habitant pour financer un projet privé qui n'aura aucune retombée pour la population (si ce n'est des nuisances !).

Tout savoir sur l'OL Land

CANOL a retracé l'historique de ce projet, les raisons qui le motivent, les étapes administratives, les travaux prévus pour la desserte, l'évaluation de leur coût, l'impact sur l'environnement...

Vous pouvez trouver toutes ces informations sur le site : www.canol.fr

Réforme des Collectivités Territoriales : CANOL fait connaître ses propositions !

CANOL a envoyé fin novembre sa contribution au Comité pour la Réforme des Collectivités Territoriales, présidé par M. BALLADUR.

Nous avons proposé la **suppression des taxes d'habitation et foncière** actuelles basées sur des valeurs locatives complètement désuètes et inéquitables et de les remplacer par **une taxe à taux unique qui toucherait l'ensemble des ressources des ménages.**

Nous avons également suggéré de **remplacer toutes les dotations, compensations, subventions et allocations diverses de l'Etat par une dotation unique** aux différents échelons de collectivités (en supprimant le département), qui serait non plus proportionnelle aux dépenses (ce qui pousse les collectivités à dépenser encore plus !) mais essentiellement proportionnelle à leur population.

Nous espérons qu'il en sera tenu compte, les contribuables n'étant pas représentés dans cette instance !

Désinformation et gaspillage !

Le 19 décembre dernier, nos conseillers généraux ont accepté à l'unanimité « **les propositions sur lesquelles le groupement d'entreprises Ge1 a formulé un accord dans la perspective de se retirer du projet.** »

Ils n'avaient pas le choix de faire autrement car « **Il a été considéré qu'il n'y avait pas d'autre solution envisageable que de mettre un terme aux relations contractuelles** ».

Le rapporteur a présenté cette résiliation comme « **une bonne solution** », y compris sur le plan financier, parce que « **le groupement Ge1 consent d'importants efforts financiers et accepte les dispositions énoncées ci-après, qui emportent renonciation à toute indemnité de résiliation et plus généralement à tout recours ou réclamation** ». Cette affirmation est trompeuse dans la mesure où le Département n'était pas en position de négocier favorablement, sa responsabilité dans cette impasse étant reconnue, et que les indemnités sont incluses dans l'accord proposé par Ge1. En effet les **sommes déduites du remboursement de l'avance reçue** incluent bien :

- « **Le règlement des travaux en cours, (...)**
- **Le règlement du coût de la mission Patriarche,**
- **Le règlement des prix nouveaux comprenant " les frais de repliement et les mesures conservatoires ; ...**
- **3.600.000 € représentant la conséquence du contre-calcul ... et une partie des moyens immobilisés, pour la période de juillet 2007 à décembre 2008 »** (qui ne sont pas du fait du prestataire !)

Toutes ces dépenses viennent en supplément du contrat initial, ce qui n'a pas du tout été évoqué par le rapporteur.

Ces montants sont hors taxes, alors que l'avance était TTC. Ils n'incluent pas les révisions de prix !

La somme remboursée sera donc non pas les 8.480 K€ TTC annoncés, mais 6.160 M€ HT !

On ne parle surtout pas des sommes déjà dépensées : 117.388.080 € uniquement pour le poste « bâtiment » (figurant sur le budget 2009 voté le même jour !) alors que nous n'en sommes qu'aux fondations !

La « responsabilité décennale » de Ge1 est évoquée, mais cette assurance n'est toujours pas souscrite. Il est donc prématuré de dire qu'elle est acquise : le « repreneur du chantier » n'étant pas connu, on ignore tout des conditions draconiennes qu'il imposera vraisemblablement pour construire sur les fondations d'un autre !

Lors des débats, on constate encore des erreurs grossières dans les affirmations du Président :

- « **BEC a été désigné parce qu'il était le seul à avoir répondu !** ». Il a oublié la réponse du groupement EIFFAGE/VINCI qui proposait une solution « tout béton ».
- « **Pour le coût, on avait fixé le prix total de l'opération en 2005 à 161.774.631 € et on n'a pas changé depuis.** » C'est faux : à cette date, il était de 152.934.956 €, chiffre repris dans toute la communication du Département. Le chiffre de 161 M€ n'a été annoncé que dans une délibération du 1^{er} février 2006 ! Et pourquoi le budget 2009 voté présente-t-il un budget global de 206.034.809 € pour le Musée des Confluences (dont 193.482.459 € pour le bâtiment) ?... **soit 45 millions d'euros d'écart**, une paille pour M. MERCIER !
- « **le coût global, après le nouvel appel d'offres, ne sera pas dépassé car, aujourd'hui, l'acier est 40% moins cher qu'en 2005 !** » Faux, car l'index BT01, qui

est celui qui sert à la révision du marché actuel, a augmenté de 16,4% depuis janvier 2006 !

Quel va être le coût final de ce Musée, quand on aura inclus :

- les émoluments du Cabinet PATRIARCHE
- le coût du nouvel appel d'offres
- la prestation du « repreneur » choisi
- les révisions de prix dues au retard ?

Arrêtons ce projet irréaliste et ruineux, fruit d'une constante désinformation sur son coût réel, et, si nous ne pouvons pas l'arrêter, étudions au moins un projet moins ambitieux !

Impôts locaux : Quelles augmentations en 2009 ?

L'Etat fixe chaque année le taux de réévaluation des bases de calcul de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Cette augmentation est liée à celle du coût de la vie.

Pour 2009, elle sera de 2,5% auxquels s'ajouteront les éventuelles augmentations décidées par les communes, les communautés de communes, les départements et les régions.

Bonne nouvelle : le Conseil Régional, le Conseil Général et le Grand Lyon n'ont pas prévu d'augmentation au-delà de celle décidée par l'Etat !

Le **Grand Lyon** aurait bien aimé **augmenter le taux de la taxe professionnelle de 6%**, mais cette dernière étant liée aux impôts-ménage, il aurait fallu que 66% des communes du Grand Lyon majoraient leurs taux de taxe d'habitation et de taxe foncière, ce qui heureusement n'a pas été le cas !

Certaines villes du Rhône, en plus des 2,5%, ont décidé d'augmenter leurs taux : la palme revient à Lyon (+ 6%), puis Rillieux (+4,5%), Fontaines-sur-Saône (+4%), Mions (+3%), Tassin (+2,5%) et Bron (+1%).

Théâtre de la Croix-Rousse : une fausse scène nationale qui coûte très cher !

En déficit perpétuel malgré un subventionnement (en or) massif de la part des collectivités territoriales, le directeur de ce théâtre fait des pieds et des mains pour obtenir le label « **Scène Nationale** », qui apporte un rayonnement culturel et ... **une subvention annuelle de l'Etat de l'ordre de 100.000 € !**

C'est le Ministère de la Culture qui octroie ce label mais seulement à des conditions qui ne semblent pas être accessibles à ce Théâtre : une situation financière saine et la concurrence des autres théâtres de la ville !

Pour combler ces handicaps, nos collectivités ont augmenté leurs mises :

Subventions	2005	2008
Etat :	340.000 €	570.000 €
Région :	232.000 €	383.000 €
Conseil Général :	71.000 €	71.000 €
Ville de Lyon :	450.000 €	713.000 €
Total subventions:	1.093.000 €	1.737.000 €

Soit 644.000 € d'augmentation en 3 ans (+ 59%)

Mais il ne l'aurait toujours pas obtenu... ce label ! Qu'à cela ne tienne, on ne s'embarrasse pas de complexe au Théâtre de la Croix-Rousse : **il s'est « auto-labelisé » « Scène Nationale de Lyon » !**